

SUBVENTIONS DE LECTURES PUBLIQUES PAR DES AUTEURS DU MANITOBA

LIGNES DIRECTRICES ET CRITÈRES

Administré par le Manitoba Writers' Guild au nom du Conseil des arts du Manitoba.

Date limite – 6 semaines avant la séance de lecture.

S'il vous plaît noter que les candidats doivent aussi remplir le formulaire de demande de subventions aux artistes individuels (en annexe) ou le formulaire de demande de subventions destinées aux projets des organismes (en annexe).

OBJECTIF DU PROGRAMME

Ce programme soutient des lectures publiques par des auteurs manitobains mises sur pied par des organismes communautaires, écoles et bibliothèques. Pour bénéficier de cet appui, les lectures doivent être ouvertes au public (sauf dans le cas des écoles). L'auteur lui-même doit en faire la demande.

Une demande peut être faite par un écrivain pour un événement de lecture unique (jusqu'à 2 événements par jour), ou par un organisme d'accueil qui désire tenir une série de lectures (3 auteurs ou plus) ou qui désire une subvention pour couvrir les honoraires de plusieurs auteurs à la fois dans le cadre d'un festival ou d'une conférence.

Le programme de subventions de lectures publiques par des auteurs manitobains verse des honoraires de lecture de 150\$ par lecture de durée d'au moins 15 minutes, pour un maximum de 300\$ (ou deux lectures) par auteur par jour. Les lectures de moins de 15 minutes ne sont pas admissibles. La participation sur des panneaux ou des ateliers ne sont pas admissibles au programme.

Déplacements: Lorsqu'un auteur lit de ses textes ailleurs que dans sa ville ou municipalité de résidence, un maximum de 150\$ est offert pour le déplacement et l'hébergement. Les auteurs se déplaçant à des zones reculées et les organismes d'accueil situés dans des zones reculées peuvent communiquer avec le Manitoba Writers' Guild pour discuter des frais de déplacement dépassant cette limite.

ADMISSIBILITÉ

Auteurs admissibles

- Doivent résider au Manitoba

- Doivent avoir fait publier leur travail professionnellement, sous forme de livre ou de contribution à des revues littéraires, ou, dans le cas des artistes de création parlée, doivent avoir présenté leur travail dans au moins trois événements ouverts au public.

Les dramaturges doivent avoir vu leur travail publié ou joué par une troupe professionnelle.

- Doivent écrire dans un genre admissible: oeuvre d'imagination, oeuvre non romanesque littéraire, poésie, drame, littérature pour enfants ou jeunes adultes.

Organismes admissibles

Les lectures peuvent être mises sur pied par des organismes communautaires, écoles ou bibliothèques du Manitoba. Les agences, ministères ou organismes du gouvernement ne sont pas admissibles. La priorité ira aux demandeurs qui n'auront pas bénéficié des dispositions de ce programme au cours des 12 derniers mois.

Le Manitoba Writers' Guild se réserve le droit de limiter à six le nombre de fois qu'un auteur peut recevoir des honoraires de lecture au cours d'une période de 12 mois. Aussi, le guild se réserve le droit de limiter à deux par organisme d'accueil le nombre de séries/événements soutenus par le programme au cours d'une période de 12 mois.

PROCÉDURE DE DEMANDE ET DE COMPTE RENDU

1. L'auteur et l'organisme hôte prennent leurs dispositions pour chaque séance de lecture.
2. L'auteur ou l'organisme hôte soumet le formulaire de demande (exemplaire joint) au Manitoba Writers' Guild au moins 6 semaines avant la date de la lecture publique. Dans le cas des séries/événements, le formulaire doit être complété pour chaque auteur.
3. Le Manitoba Writers' Guild informe le demandeur de sa décision, le tout en fonction de ses disponibilités financières. Si la demande est acceptée, un chèque sera émis, accompagnant la lettre de notification et le formulaire de rapport final.
4. Après la lecture publique, le demandeur complète le formulaire de compte-rendu final, lequel doit être contresigné par la personne représentant l'organisme hôte, puis le transmet au Manitoba Writers' Guild. Les organismes d'accueil sont tenus de remettre soit des formulaires de rapport signés pour chacun des auteurs soutenus ou des copies de chèques annulés envoyés à chaque auteur comme preuve de paiement. Pour les auteurs individuels, ainsi que pour les organismes d'accueil, les formulaires de rapport final sont dus dans les six semaines suivant la lecture ou l'achèvement de la série/événement.

Pour de plus amples renseignements contactez :

info@mbwriter.mb.ca

(204) 944-8013

(les bureaux du MWG sont ouverts le lundi de 10h30-16h30, et mardi/jeudi de 08h30-16h30)

SUBVENTIONS DE LECTURES PUBLIQUES PAR DES AUTEURS DU MANITOBA

FORMULAIRE DE DEMANDE – INDIVIDUELS & ORGANISMES

AUTEUR	
Nom	
Adresse	
Numéro d'assurance sociale	
Info bibliographique sur au moins une oeuvre publiée (Titre, éditeur, date de publication); pour pieces jouées - information sur la production; pour artistes de création parlée – données pour trois événements	
Lieu de la lecture	
Date de la lecture	

FRAIS	
Honoraires totaux pour auteur(s). (Le MWG rembourse un maximum de 150\$ par séance complète de lecture)	\$ _____
Déplacement/repas/hébergement (Le MWG rembourse un maximum de 150\$ par auteur)	\$ _____ (déplacement: \$.40/km) \$ _____ (repas/hébergement)
TOTAL	\$ _____

ORGANISME/ÉCOLE/HÔTE	
Nom de l'organisme/école	
Adresse	
Personne ressource	
Téléphone	
Courriel	
Mandat de l'organisme	

SUBVENTIONS DE LECTURES PUBLIQUES PAR DES AUTEURS DU MANITOBA

DEMANDE DE SUBVENTIONS AUX ARTISTES INDIVIDUELS

Prénom: _____ Second prénom(s): _____

Nom de famille: _____

Adresse postale _____

Ville: _____ Code postal: _____

Téléphone (domicile): _____

Téléphone (cellulaire): _____

Courriel: _____ Site web: _____

Montant demandé: \$ _____

Ce projet commencera le (jj/mm/aaaa) : _____

et se terminera le (jj/mm/aaaa): _____

DÉCLARATION

- Je suis citoyen ou résident permanent du Canada.
- J'ai résidé au Manitoba au cours des 12 mois précédant le dépôt de cette demande.
- Je n'étudie pas à temps plein.
- J'ai pris connaissance des critères d'admissibilité et des lignes directrices de ce programme et je les comprends.
- J'accepte les conditions du programme et j'accepte de respecter la décision du Manitoba Writers' Guild.

J'ATTESTE QUE LES RENSEIGNEMENTS PRÉSENTÉS DANS MA DEMANDE SONT EXACTS.

SIGNATURE: _____

DATE: _____

RETOURNEZ AU:

Manitoba Writers' Guild
Subventions de lectures publiques par des auteurs du Manitoba
218-100 Arthur Street
Winnipeg, MB R3B 1H3

SUBVENTIONS DE LECTURES PUBLIQUES PAR DES AUTEURS DU MANITOBA

DEMANDE DE SUBVENTIONS AUX PROJETS DES ORGANISMES

Nom de l'organisme: _____

Nom et fonction de la personne-ressource: _____

Adresse postale _____

Ville: _____ Code postal: _____

Téléphone: _____

Courriel: _____ Site web: _____

Montant demandé: \$ _____

Ce projet commencera le (jj/mm/aaaa) : _____

et se terminera le (jj/mm/aaaa): _____

Votre organisme est-il constitué en société au Manitoba? Yes ___ No ___

Est-il enregistré comme organisme à but non lucratif? Yes ___ No ___

Si l'organisme est à but lucratif, appartient-il à des Manitobains? Yes ___ No ___

DÉCLARATION

J'ai pris connaissance des critères d'admissibilité et des lignes directrices de ce programme et je les comprends.

J'accepte les conditions du programme et j'accepte de respecter la décision du Manitoba Writers' Guild.

**J'ATTESTE QUE LES RENSEIGNEMENTS PRÉSENTÉS DANS MA DEMANDE SONT EXACTS
ET QUE JE SUIS AUTORISÉ(É) À PRÉSENTER UNE DEMANDE DE FINANCEMENT AU NOM
DE CET ORGANISME.**

SIGNATURE: _____

DATE: _____

RETOURNEZ AU:

Manitoba Writers' Guild
Subventions de lectures publiques par des auteurs du Manitoba
218-100 Arthur Street
Winnipeg, MB R3B 1H3